Bobigny, le 3 novembre 2026

Monsieur Charles Julien
Préfet de la Seine Saint Denis
1, esplanade Jean Moulin
93 007 Bobigny Cedex

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la période du 8 novembre 2026 au 30 novembre 2026 inclus, couvrant l'ensemble des agent-es de la Fonction Publique Territoriale et les salariés-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) du département de Seine-Saint-Denis.**

Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique territoriale, la Coordination Syndicale Départementale CGT de Seine Saint Denis (CSD-CGT 93) dépose un préavis de grève pour la période du 8 novembre 2026 au 30 novembre 2026, de 0 h à 24 h**.**

Depuis plus d'un mois, la colère gronde dans notre pays, des lycéen·nes aux étudiant·es en passant par les travailleuses·eurs et retraité·es, le constat est sans appel, l'urgence sociale doit être décrétée.

Les projets budgétaires de l'État, PLF et PLFSS, travaillés et accompagnés de la main du patronat, par le gouvernement Macron/Lecornu, sont un affront aux revendications légitimes qui ne cessent de s'exprimer aussi bien dans la rue, devant les lycées et les facultés que dans tous nos services publics. Pire, la répression et l'entrave utilisées par le gouvernement pour discréditer et jouer le pourrissement des mobilisations sont des stratégies dangereuses et irresponsables.

En effet, les événements de violences et de répression survenus dans les mobilisations lycéennes et étudiantes comme dans les cortèges syndicaux et citoyen·nes sont inacceptables. Ils fragilisent directement notre démocratie, nos libertés et sont un terreau fertile pour les porteurs de haine et de divisions.

Une fois de plus, la Coordination Syndicale Départementale CGT93 s'associe à l'appel à la manifestation du 5 novembre.

Tout comme notre Fédération CGT des Services publics, nous réaffirmons que c'est par l'organisation des travailleuses·eurs et par la convergence des colères et des revendications que les actions déterminantes d'un rapport de force se construisent et se mènent sans violence.

Nous dénonçons fermement l'acte de violence dont a été victime notre principale dirigeante nationale et demandons aux services de l'État que toute la lumière soit faite sur les circonstances ayant mené à cet acte délictueux. Nul ne peut croire que tirer sur des syndicalistes portant une banderole, dans un cortège bien identifié, soit une erreur.

La violence est avant tout sociale. C'est celle que des milliers de travailleuses·eurs, jeunes et retraités, vivent au quotidien, en tentant de survivre face à un coût de la vie toujours plus élevé, à des salaires et traitements gelés, face à l'inaction des pouvoirs publics, face aux désastres environnementaux et aux changements climatiques.

Par les décisions et orientations politiques, nos services publics sont fragilisés, dégradés, à bout de souffle. La santé et la sécurité des agentes et agents publics et salarié·es sont menacées. Le manque de reconnaissance, le gel du point d'indice et des salaires, le manque de moyens, la précarité sont autant de raisons à la colère portée par les agent·es et les salarié·es.

Pour autant, le scénario budgétaire et législatif, orchestré par le gouvernement n'est pas une fatalité. Le financement de la Fonction publique pour répondre aux attentes des lycéen·nes, étudiant·es, des agent·es publics et salarié·es ainsi que des retraité·es, est possible. La taxation des plus grandes fortunes, des produits financiers, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, l'arrêt des exonérations fiscales au patronat, sont autant de mesures qui permettraient, dès à présent, de financer l'ensemble de nos services publics et qui garantiraient ainsi notre modèle de protection sociale.

C'est pourquoi, la CSD CGT93 s'associe au préavis de la fédération CGT des services publics pour le 5 novembre 2026.

Aussi, face à l'irresponsabilité du gouvernement, la CSD CGT93 dépose pour l'ensemble des personnels ce préavis de grève du 8 novembre 2026, du 9 novembre 2026, du 10 novembre 2026, du 11 novembre 2026, du 12 novembre 2026, du 13 novembre 2026, du 14 novembre 2026, du 15 novembre 2026, du 16 novembre 2026, du 17 novembre 2026, du 18 novembre 2026, du 19 novembre 2026, du 20 novembre 2026, du 21 novembre 2026, du 22 novembre 2026, du 23 novembre 2026, du 24 novembre 2026, du 25 novembre 2026, du 26 novembre 2026, du 27 novembre 2026, du 28 novembre 2026, du 29 novembre 2026 et du 30 novembre 2026 inclus, de 0 h à 24h, afin de permettre à l'ensemble des personnels de porter les revendications locales et nationales suivantes :

- Un plan d'investissement et de financement de la Fonction publique en lieu et place du projet de baisse des budgets des collectivités de 5,6 milliards d'euros ;
- Le dégel et l'augmentation du point d'indice à 6,50€ immédiatement, l'effectivité de l'égalité salariale et la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- Un plan de recrutement et de titularisation permettant de répondre aux enjeux de lutte contre la précarité, la surcharge de travail et de répondre aux besoins de la population ;
- L'abrogation immédiate de la loi de transformation de la Fonction Publique ;
- L'arrêt immédiat de toute répression et tous actes de violence, le respect des droits et libertés fondamentales, notamment du droit de grève et de manifester ;
- L'ouverture de négociations sur les revendications de la jeunesse avec des budgets dédiés (suppression de Parcoursup, embauches de personnel, plan d'investissement bâtimentaire).

**Nous appelons l'ensemble des agentes et agents publics et salarié·es à continuer d'exprimer leurs revendications légitimes par toutes formes d'actions nécessaires et à participer aux actions et aux mobilisations qui seront organisées.**

Nous refusons que les personnels territoriaux soient une nouvelle fois la variable d'ajustement des politiques

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent préavis.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations syndicales.

Christelle VAPAILLE
Responsable de la CSD CGT93

